

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DVD 36 Subvention (49.000 euros) à l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association « Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis » une convention lui attribuant une subvention de 49 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis (n° SIMPA : 50385 dossier n° 2019_04639) une convention lui attribuant une subvention de 49 000 euros pour l'organisation de « L'Été du Canal – L'Ourcq en fêtes ». Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre fonctionnel 938, nature 65748, destination 85300030 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO